

C.N 3988

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments aux États membres et aux observateurs et a l'honneur de faire savoir que, en raison de l'obligation d'observer les recommandations des autorités de santé publique, et compte tenu de l'interruption du service postal dans de nombreux pays, l'OMPI n'est pas en mesure d'envoyer ou de recevoir des communications papier par voie postale jusqu'à nouvel ordre.

Toute correspondance adressée à l'OMPI doit être envoyée exclusivement par messagerie électronique, sans copie papier, à l'adresse wipo.mail@wipo.int jusqu'à nouvel ordre. Cela permettra au personnel travaillant à distance de traiter la correspondance en temps voulu, conformément aux protocoles de continuité des opérations de l'OMPI.

Toutes les circulaires et notifications officielles de l'OMPI seront également transmises par voie électronique afin d'assurer leur bon acheminement, et aucune copie papier ne sera envoyée aux adresses postales.

Les offices de propriété intellectuelle et les utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI ont été informés par ailleurs des modalités de communication particulières avec les services d'enregistrement du PCT, de Madrid et de La Haye.



Le 8 avril 2020